



COMMISSION DES ARBITRES

Se réunit les lundis, mardis et vendredis à partir de 17 h 30

Ligne directe : 04.92.15.80.33

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°19

Réunion de bureau du vendredi 04 mars 2022

Président : M. Gilles ERMANI

Présents : MME B. GIURAN - MM. C. CASTROFLORIO - Y. SIAD - L. CAPPATTI - J. NUCERA
- J. GRAGLIA - J. THAON

Excusés : M. S. CHILOTTI- A. MARY

Début de la séance : 19h30

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour après avoir approuvé le PV N°18 du 25 février dernier.

1 – CORRESPONDANCE :

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

2 – DEPARTEMENT TECHNIQUE

Un test physique de type Taisa a été mis en place à titre exceptionnel afin de permettre à deux de nos arbitres D1 revenant de blessure de satisfaire aux exigences de leur catégorie. Ce test s'est déroulé avec succès le jeudi 3 mars 2022 au stade Charles Ehrmann pour Messieurs FENDRICH Sébastien et RENAR Gilles en présence de 4 membres de la CDA dont son président.

La CDA prend note de la date du « tournoi du Jeune Aiglon » qui se déroulera les 11 et 12 juin 2022 pour les catégories U9 et U11 et organisé par l'OGC Nice.

L'homologation de ce tournoi est transmise à la commission compétente.

Le festival U12-U13 s'est déroulé dans de bonnes conditions pour les arbitres désignés et présents sur les 4 sites prévus le samedi 26 février dernier.

Un stage de jeunes arbitres de notre District (stagiaires, JAD et JAL) souhaité par le président de la CDA, est prévu le samedi 11 avril prochain au stade de La Plaine tout au long de la journée et en partenariat avec l'OGC Nice que nous remercions.

Il sera animé par plusieurs arbitres de premier plan dont M. Laurent CONIGLIO, président de l'UNAF Côte d'Azur et arbitre assistant Fédéral 1. La CDA sera représentée également avec la présence de M. Ahmed TALEB arbitre Fédéral 3, de plusieurs formateurs et initiateurs, d'arbitres de Ligue, ainsi que des observateurs comme Claude STRAMACCIONI.

16 stagiaires arbitres formés en décembre 2021 à Nice et à Beausoleil donneront leurs premiers coups de sifflets ce week-end en catégories U12-U13.

3 - DEPARTEMENT CONTROLES

6 observations dans les catégories seniors ont eu lieu le dimanche 27 février 2022.

6 observations pour l'examen pratique d'arbitre de District en catégories jeunes ont eu lieu les 26 et 27 février 2022.

4 – DEPARTEMENT DESIGNATIONS

Le département désignations a rencontré quelques difficultés pour satisfaire les rencontres du week-end des 5 et 6 mars 2022.

Fin de séance : 22h15

Le Président de la CDA :
M. Gilles ERMANI

Le Secrétaire de séance :
M. Laurent CAPPATTI